











## Méthodes et moyens pédagogiques :

- > Apports théoriques sur vidéo projecteur (photos et vidéos à l'appui) ;
- > Démonstrations par le formateur ;
- > Exercices d'apprentissage ;
- > Mannequins de réanimation adulte, enfant et nourrisson ;
- > Défibrillateurs de formation ;
- > Maquillage d'effets spéciaux ;
- > Matériel de simulation de cas concret ;
- > Plan d'intervention du SST ;
- > Plan d'Action de Prévention.

## Obligations réglementaires :

### Article 223-6 du code pénal

Depuis le 1er janvier 2013, dans le cas où cette formation continue ferait défaut, le S.S.T. perd sa « certification S.S.T. » mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger. La validation d'une session de maintien et d'actualisation de ses compétences lui permettra de recouvrer sa « certification de S.S.T. » et une nouvelle carte de S.S.T. lui sera délivrée ou selon les régions une attestation de la part de l'organisme de formation.

C.E.R.F.S.S.

UD Monsieur Laurent DUBUS  
8, rue de Lille 59100 ROUBAIX

✉ cerfss@loud.com www.cerfss.com